

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 133/2025

AU CENTRE THERSIANUM DE KINSHASA

Après avoir reçu le contrat du marché n°002BIS/MINEPST/CABMIN/CGPMP/2022, conclu avec le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique, pour un montant total hors taxe de dollars américains cinquante-sept mille cent deux, cinquante un centimes (USD 57 102,51) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trois cent nonante neuf, septante un centimes (USD 399,71), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 21/07/2025.

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

Directeur Général